

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 056-215601626-20190403-DB20190407-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 3 avril 2019

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE
DU MARCHÉ D'INTERIM**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armelle GEGOUSSE à Antoine GOYER, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Absente : Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absent : 01

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

II O 7

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE
DU MARCHÉ D'INTERIM**

Rapporteur : Antoine GOYER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant le besoin de mise à disposition de personnels intérimaires auprès des services de la commune et du CCAS de Ploemeur, pour pourvoir un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité ou encore pour faire face à un besoin occasionnel (remplacement d'agent éloigné du service) ou saisonnier.

La collectivité lance une procédure de mise en concurrence pour un marché de mise à disposition de personnel intérimaire. Les fonctions recherchées pour les agents mis à disposition concernent :

- Le nettoyage des locaux,
- Le petit entretien extérieur des bâtiments,
- Le service aux réceptions et cérémonies,
- Le service de repas en restauration collective, aide à l'office et surveillance de cantine,
- L'animation, l'accueil et l'encadrement des enfants,
- Les prestations administratives.

La durée du marché est de 1 an, reconductible 3 fois par tacite reconduction. Le marché est conclu à prix unitaires, conformément au bordereau des prix qui sera annexé à l'acte d'engagement. Les prestations sont traitées par application d'un coefficient porté à l'annexe financière de l'acte d'engagement. Il est appliqué à la base de rémunération horaire, pour former le prix unitaire horaire facturé.

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

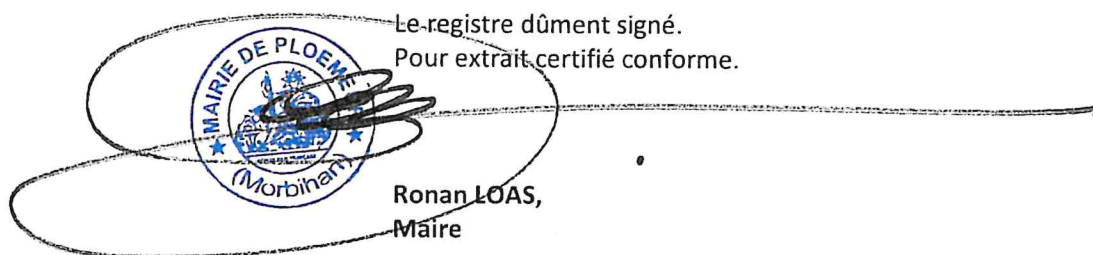
ID : 056-215601626-20190403-DB20190407-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'interim ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres, et les éventuels avenants.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC) – 8 ABSTENTIONS (Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE– Dominique DAUGES – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Teaki DUPONT)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire